



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le **19 DEC. 2024**

ID : 057-245700695-20241211-C20241210_16_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le dix décembre à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Eric GONAND (*sorti de la salle au point 18*), Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, M. Michel SCHMITT, Mme Christine ACKER, M. Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Bernard DORCHY Hassan FADI, Yves LICHT, Bertrand MATHIEU, Alain REDINGE, MMES Marie-Pierre LAGARDE, Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Emmanuelle JACQUEMOT, M. Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, M. Christopher PAQUET, Mme Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Brigitte DA COSTA, Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration</u> :	Marie-Marthe DUTTA GUPTA	à	Michel HERGAT
	Benoit STEINMETZ	à	Denis BAUR
	Denis NOUSSE	à	Alain REDINGE
	Thierry MICHEL	à	Eric GONAND
	Christelle MAZZOLINI	à	Olivier KORMANN
	Joël IMMER	à	Brigitte DA COSTA
	Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

Absents excusés : Bertrand ALESCH, Alieth FEUVRIER, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHE, Déborah LANGMAR

Date de la convocation : 13 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de membres présents : 39 jusqu'au point 17, 38 au point 18, puis 39 du point 19 à 25

Nombre de votants : 46 jusqu'au point 17, 44 au point 18, puis 46 du point 19 à 25

Secrétaire de séance : Christopher PAQUET



16. Objet : E-LOG'IN4 - Communication du rapport d'activités et du compte administratif de l'année 2023

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mars 2019 modifiant d'appellation du Syndicat mixte, lequel est devenu E-LOG'IN4,

Vu la délibération n°5 du Conseil Communautaire du 27 mars 2012 acceptant le principe d'adhérer à un syndicat Mixte ouvert pour le projet Europort,

Vu la délibération n°9 du Conseil Communautaire du 25 juin 2013 portant création du Syndicat Mixte Europort, adoption des statuts et modification des statuts de la CCCE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-39 et L.5711-1,

Considérant que le Syndicat Mixte E-LOG'IN 4 doit présenter un rapport sur ses activités ainsi que le compte administratif arrêté par l'organe délibérant,

Considérant cet exposé,

Après avis favorables de la Commission « Développement économique et Aménagement du territoire » du 13 novembre 2024 et du Bureau communautaire du 26 novembre 2024,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de bien vouloir prendre acte du rapport d'activités et du compte administratif du Syndicat Mixte E-LOG'IN4 pour l'année 2023, ci-annexés.

Le Conseil communautaire prend acte.

Fait à Cattenom, le 11 décembre 2024

Le Président,

Michel PAQUET



Acte à classer

2024-010PJ1

1 2 3 4
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-18T09-30-20.00 (MI252455460)

Identifiant unique de l'acte : 057-200044717-20240418-2024-010PJ1-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Compte Administratif 2023 - Flux - annexe 1

Date de décision : 18/04/2024



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2024-010PJ1.XML

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/04/24 à 09:30

Par LEGENBRE Fanny

Transmis

Date 18/04/24 à 09:30

Par LEGENBRE Fanny

Accusé de réception

Date 18/04/24 à 09:51

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AUTRE - C.A. Portes de France - Thionville (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20004471700011

POSTE COMPTABLE : sgc hayange

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : SMO E LOG IN 4 (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	24
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	25
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	29
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	30
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	31
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	33
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	34
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	35
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	36
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	37
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	38
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	39
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	40
C1.2 - Actions de formation des élus	42
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	43

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	C.A. Portes de France - Thionville SMO E LOG IN 4	CA 2023
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B****POUR MEMOIRE(1)**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

II
A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	199 582,92	G	292 000,82
	Section d'investissement	B	93 492,35	H	274 525,32
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	698 225,48 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	223 121,32 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	516 196,59	= G+H+I+J	1 264 751,62
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	199 582,92	= G+I+K	990 226,30
	Section d'investissement	= B+D+F	316 613,67	= H+J+L	274 525,32
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	516 196,59	= G+H+I+J+K+L	1 264 751,62

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	K
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00
010	Stocks (4)	0,00	L
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées		
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

II

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	767 000,00	21 722,98	29 340,00	0,00	715 937,02
012	Charges de personnel, frais assimilés	63 000,00	49 629,41	0,00	0,00	13 370,59
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	35 000,00	29 125,51	0,00	0,00	5 874,49
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		865 000,00	100 477,90	29 340,00	0,00	735 182,10
66	Charges financières	25 000,00	14 130,87	4 230,15	0,00	6 638,98
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		890 000,00	114 608,77	33 570,15	0,00	741 821,08
023	Virement à la section d'investissement (2)	45 225,48				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	55 000,00	51 404,00			3 596,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		100 225,48	51 404,00			48 821,48
TOTAL		990 225,48	166 012,77	33 570,15	0,00	790 642,56
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	242 000,00	242 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00	50 000,82	0,00	0,00	-0,82
Total des recettes de gestion courante		292 000,00	292 000,82	0,00	0,00	-0,82
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		292 000,00	292 000,82	0,00	0,00	-0,82
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		292 000,00	292 000,82	0,00	0,00	-0,82
Pour information		(3) 698 225,48				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

II
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	100 225,48	93 492,35	0,00	6 733,13
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	100 225,48	93 492,35	0,00	6 733,13
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	100 225,48	93 492,35	0,00	6 733,13
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	100 225,48	93 492,35	0,00	6 733,13
	Pour information				
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 223 121,32			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	223 121,32	223 121,32	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	223 121,32	223 121,32	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	223 121,32	223 121,32	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	45 225,48			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	55 000,00	51 404,00		3 596,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	100 225,48	51 404,00		48 821,48
	TOTAL	323 346,80	274 525,32	0,00	48 821,48

C.A. Portes de France - Thionville - SMO E LOG IN 4 - CA

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

2023
Publié le

ID : 057-245700695-20241211-C20241210-16 SI-DE

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	51 062,98		51 062,98
012	Charges de personnel, frais assimilés	49 629,41		49 629,41
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	29 125,51		29 125,51
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	18 361,02	0,00	18 361,02
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	51 404,00	51 404,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	148 178,92	51 404,00	199 582,92
	Pour information			0,00
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	93 492,35	0,00	93 492,35
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	93 492,35	0,00	93 492,35
	Pour information			223 121,32
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	242 000,00		242 000,00
75	Autres produits de gestion courante	50 000,82	0,00	50 000,82
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	292 000,82	0,00	292 000,82
	Pour information			698 225,48
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	223 121,32		223 121,32
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		51 404,00	51 404,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	223 121,32	51 404,00	274 525,32
	Pour information			0,00
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	767 000,00	21 722,98	29 340,00	0,00	715 937,02
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	12 556,40	4 478,89	0,00	0,00	8 077,51
6064	Fournitures administratives	1 500,00	844,64	0,00	0,00	655,36
6161	Multirisques	5 000,00	3 406,75	0,00	0,00	1 593,25
617	Etudes et recherches	700 000,00	-2 832,00	29 340,00	0,00	673 492,00
6182	Documentation générale et technique	119,00	119,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	10 000,00	848,40	0,00	0,00	9 151,60
6226	Honoraires	12 324,60	12 324,60	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	472,80	0,00	0,00	9 527,20
6257	Réceptions	2 000,00	259,90	0,00	0,00	1 740,10
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 500,00	1 800,00	0,00	0,00	700,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	63 000,00	49 629,41	0,00	0,00	13 370,59
6218	Autre personnel extérieur	51 000,00	49 169,66	0,00	0,00	1 830,34
64131	Rémunérations non lit.	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 000,00	459,75	0,00	0,00	540,25
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	35 000,00	29 125,51	0,00	0,00	5 874,49
6531	Indemnités	27 008,01	27 008,01	0,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	4 986,99	876,00	0,00	0,00	4 110,99
6533	Cotisations de retraite	2 000,00	1 240,51	0,00	0,00	759,49
6535	Formation	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
65888	Autres	5,00	0,99	0,00	0,00	4,01
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		865 000,00	100 477,90	29 340,00	0,00	735 182,10
66	Charges financières (b)	25 000,00	14 130,87	4 230,15	0,00	6 638,98
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 000,00	16 526,03	0,00	0,00	3 473,97
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	5 000,00	-2 395,16	4 230,15	0,00	3 165,01
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		890 000,00	114 608,77	33 570,15	0,00	741 821,08
023	Virement à la section d'investissement	45 225,48	0,00			45 225,48
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	55 000,00	51 404,00			3 596,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	55 000,00	51 404,00			3 596,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		100 225,48	51 404,00			48 821,48
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		100 225,48	51 404,00			48 821,48
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		990 225,48	166 012,77	33 570,15	0,00	790 642,56
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	4 230,15
Montant des ICNE de l'exercice N-1	2 395,16
= Différence ICNE N – ICNE N-1	1 834,99

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	242 000,00	242 000,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	242 000,00	242 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00	50 000,82	0,00	0,00	-0,82
7588	Autres produits div. de gestion courante	50 000,00	50 000,82	0,00	0,00	-0,82
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		292 000,00	292 000,82	0,00	0,00	-0,82
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		292 000,00	292 000,82	0,00	0,00	-0,82
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		292 000,00	292 000,82	0,00	0,00	-0,82
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		698 225,48				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	100 225,48	93 492,35	0,00	6 733,13
1641	Emprunts en euros	100 225,48	93 492,35	0,00	6 733,13
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		100 225,48	93 492,35	0,00	6 733,13
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		100 225,48	93 492,35	0,00	6 733,13
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		100 225,48	93 492,35	0,00	6 733,13
Pour information		223 121,32			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	223 121,32	223 121,32	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	223 121,32	223 121,32	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		223 121,32	223 121,32	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		223 121,32	223 121,32	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	45 225,48			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	55 000,00	51 404,00		3 596,00
28031	Frais d'études	54 476,00	50 880,00		3 596,00
28184	Mobilier	524,00	524,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		100 225,48	51 404,00		48 821,48
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		100 225,48	51 404,00		48 821,48
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		323 346,80	274 525,32	0,00	48 821,48
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)		A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	93 492	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	93 492
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	93 492											93 492
Dépenses d'ordre	0											0
Solde d'exécution reporté de N-1	223 121											223 121
Total dépenses	316 614	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	316 614
Total recettes	274 525	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	274 525
Solde d'investissement	-42 088	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-42 088
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT												
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	69 765	29 126	0	0	0	0	0	0	0	0	100 692	199 583
Total recettes	698 225	1	0	0	0	0	0	0	0	0	292 000	990 226
Solde de fonctionnement	628 460	-29 125	0	191 308	790 643							
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE		A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	Total dépenses d'investissement	316 614	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	316 614
	Dépenses réelles	93 492	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	93 492
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	93 492	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	93 492
1641	Emprunts en euros	93 492	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	93 492
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régle)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	223 121	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	223 121

RECETTES													
Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	Total recettes d'investissement	274 525	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	274 525
	Recettes réelles	223 121	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	223 121
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	223 121	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	223 121
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	223 121	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	223 121

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	51 404	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 404
040	Opérat* ordre transfert entre sections	51 404	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 404
28031	Frais d'études	50 880	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 880
28184	Mobilier	524	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	524
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FUNCTIONNEMENT

DEPENSES													
		69 765	29 126	0	0	0	0	0	0	0	0	100 692	199 583
Total dépenses de fonctionnement													
Dépenses réelles		18 361	29 126	0	0	0	0	0	0	0	0	100 692	148 179
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 063	51 063
6042	Achats prestat* services (hors terrains)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 479	4 479
6064	Fournitures administratives	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	845	845
6161	Multirisques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 407	3 407
617	Etudes et recherches	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 508	26 508
6182	Documentation générale et technique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	119	119
6188	Autres frais divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	848	848
6226	Honoraires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 325	12 325
6236	Catalogues et imprimés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	473	473
6257	Réceptions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	260	260
6281	Concours divers (cotisations)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 800	1 800
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 629	49 629
6218	Autre personnel extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 170	49 170

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement-Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6453	Coalissons aux caisses de retraites	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	460	460
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	29 126	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 126
6531	Indemnités	0	27 008	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 008
6532	Frais de mission	0	876	0	0	0	0	0	0	0	0	0	876
6533	Coalissons de retraite	0	1 241	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 241
65888	Autres	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	18 361	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 361
66111	Intérêts réglés à l'échéance	16 526	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 526
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 835	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 835
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	51 404	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 404
042	Opérat° ordre transfert entre sections	51 404	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 404
6611	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	51 404	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 404
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES														
		1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	990 226
Total recettes de fonctionnement														
	Recettes réelles	698 225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	990 226
013	Atténuations de charges	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	292 001
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	242 000
74758	Participat° Autres groupements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	242 000
75	Autres produits de gestion courante	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 001
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 001
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
76	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	698 225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	698 225

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant d0 au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					950 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					950 000,00									
CATHION133	BANQUE POPULAIRE	08/09/2022	11/10/2022	11/01/2023	200 000,00	F	Taux fixe à 1,6 % (Euribor 3M + 0,5)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,600	1,600	EUR	T	P	O	A-1
CATHION134	BANQUE POPULAIRE	03/07/2018	10/07/2018	10/10/2018	750 000,00	V		0,500	0,501	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					950 000,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Eurbor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annulé de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		542 330,87					93 492,35	16 526,03	0,00	4 230,15
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		542 330,87					93 492,35	16 526,03	0,00	4 230,15
CATHION133	N	0,00	A-1	181 406,29	8,78	F	Taux fixe à 1,6 %	1,586	18 593,71	3 088,81	0,00	636,94
CATHION134	N	0,00	A-1	360 924,58	4,53	V	(Euribor 3M + 0,5)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,799	74 898,64	13 437,22	0,00	3 593,21
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de lissage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MEIP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		542 330,87					93 492,35	16 526,03	0,00	4 230,15

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20241211-C20241210_16_SI-DE

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon la typologie de la structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	542 330,87	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert					Instrument de couverture					Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture			Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)		
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Taux reçu (7)	Produits c/668	Charges c/668	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00	0,00	
Taux variable simple (total)						0,00	0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00	0,00	
Total						0,00	0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00		0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00		0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
 (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
 (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
 (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
 (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
 (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
 (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
 (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
 (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
 (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	2	08/04/2016
L	Voitures	5	08/04/2016
L	Mobilier	10	08/04/2016
L	Matériel de bureau	5	08/04/2016
L	Matériel informatique	5	08/04/2016
L	Matériels classiques	10	08/04/2016
L	Coffres forts	20	08/04/2016
L	Installations et matériels de chauffage	10	08/04/2016
L	Equipements de garages et ateliers	10	08/04/2016
L	Bâtiments légers, abris	10	08/04/2016
L	Subvention équipement de biens mobiliers, matériels, études assimilées aides à invest entreprises	5	08/04/2016
L	Subventions de biens immobiliers ou installations	30	08/04/2016
L	Subventions de projets infrastructures intérêt national	40	08/04/2016
L	Frais études non suivies de réalisation	5	08/04/2016
L	Aménagement de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	20	08/04/2016

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		100 225,48	93 492,35
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		100 225,48	93 492,35
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	100 225,48	93 492,35
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	93 492,35	0,00	223 121,32	316 613,67

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		100 225,48	III 51 404,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		100 225,48	51 404,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	54 476,00	50 880,00
28184	Mobilier	524,00	524,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	45 225,48	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	51 404,00	0,00	0,00	223 121,32	274 525,32

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 316 613,67
Ressources propres disponibles	IV 274 525,32
Solde	V = IV – II (3) -42 088,35

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Meff du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a : article 3, 1er alinéa ; accroissement temporaire d'activité
 3-b : article 3, 2ème alinéa ; accroissement saisonnier d'activité
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2* : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4* : emplois des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 65-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2024

Présenté par (1) M.Gérard LEONARDI.

A YUTZ, le 05/04/2024

M.Gérard LEONARDI

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A YUTZ, le 05/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

M. Gérard LEONARDI	
M. Hassan FADI	
M. Jean-François MEDVES	
M. Jean-Luc QUEUNIEZ	
M. Jean-Paul TINNES	
M. Julien FREYBURGER	
M. Laurent ERNST	
M. Michel SCHMITT	
M. Pascal JOST	
M. Patrick RISSER	
M. Serge JURCZAK	
M.Michel GHIBAUDO	
Mme Marie-Laurence HERFELD	
Mme Sylvia WALDUNG	

Certifié exécutoire par (1) M.Gérard LEONARDI, compte tenu de la transmission en préfecture, le 08/04/2024, et de la publication le 08/04/2024

A YUTZ, le 08/04/2024

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Le Comité Syndical .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture
057-200044717-20240409-2024-04-02-FAAD - Thionville - SMO E LOG IN 4 - CA - 20
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES:

Pour: 14

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 28 mars 2024

Présenté par M. Gérard LEONARDI, 1er Vice-Président
A Yutz, le 5 avril 2024

Délibéré par le Comité Syndical réuni en session le 5 avril 2024. A Yutz, le 5 avril 2024

Les membres de l'assemblée délibérante

A collection of approximately 14 handwritten signatures in blue ink, arranged in a loose grid. The signatures vary in style, with some being very stylized and others more legible. Some signatures include initials or small marks.

Certifié exécutoire par le Président , compte tenu de la transmission en préfecture, le
et de la publication le
A Yutz , le

**PLATEFORME INDUSTRIELLE
ET LOGISTIQUE MULTIMODALE**

E **LOG'IN** **4**
THIONVILLE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

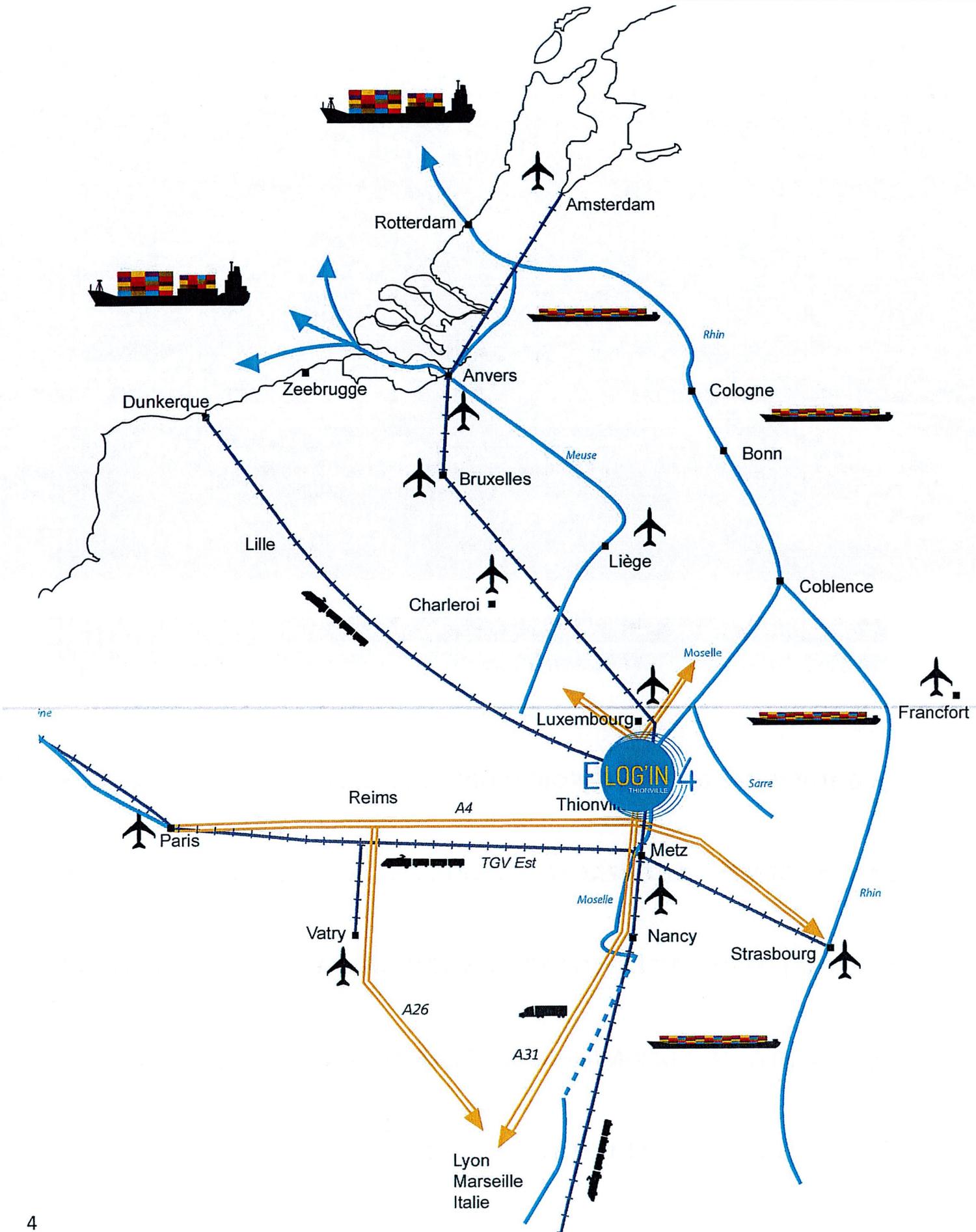
Publié le

ID : 057-245700695-20241211-C20241210_16_SI-DE



SOMMAIRE

LA GOUVERNANCE DU SITE PORTUAIRE	5
L'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC EUROPORT	6
LE PROJET DE DÉSENCLAVEMENT DU SITE PORTUAIRE	10
LA PROMOTION ÉCONOMIQUE DU SITE PORTUAIRE	11
LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE	19



LA GOUVERNANCE DU SITE PORTUAIRE

La Moselle à grand gabarit est une infrastructure fluviale de premier ordre à l'échelle européenne qui connaît en 2023 un trafic de 4,3 millions de tonnes.

Cette dynamique repose notamment sur le site portuaire de Thionville-Illange, composé du port public, des emprises foncières propriétés du Syndicat mixte ouvert (SMO) E LOG'IN 4 et du port privé GEPOR. Doté d'une position géographique stratégique, d'une desserte ferroviaire directe et d'une proximité avec l'autoroute A31, le site offre d'importantes disponibilités foncières.

Pour structurer cette dynamique, un SMO aujourd'hui dénommé E LOG'IN 4 a été créé le 8 janvier 2014. Constitué des six intercommunalités du Nord Mosellan et de la Région Grand Est, le SMO a pour objet la création, l'aménagement, la gestion et le développement, dans le cadre d'une ZAC, de l'espace portuaire jouxtant le port public.

La vocation du projet est de constituer une plate-forme logistique tri-modale et industrielle de production, transformation, assemblage et distribution.

L'implantation de ces entreprises conduira à la création de 2 000 nouveaux emplois directs sur un territoire possédant un savoir-faire industriel, marqué par sa position frontalière et son appartenance à la Grande Région.

La qualité stratégique des emprises foncières du SMO est reconnue puisque le site apparaît dans la liste des 78 terrains « clés en mains » pour des projets industriels publiée par l'Etat en juillet 2020.

De son côté, le Syndicat mixte ouvert pour la gestion des Ports Lorrains (SMOPL), qui gère le port public de Thionville – Illange, a souhaité saisir l'opportunité que représente la fin des concessions d'outillage public pour mettre en place une nouvelle organisation partenariale entre acteurs publics et privés permettant de mutualiser leurs forces et coordonner le développement de leurs activités.

La gestion des ports publics de Metz Mazerolle, du Nouveau Port de Metz et de Thionville-Illange est ainsi concédée pour une durée de deux ans et demi, depuis le 1^{er} janvier 2019, à la société CFNR Transport.

Au regard des avantages et inconvénients de l'ensemble des modes de gestion envisageables, la concession de service a également été retenue par le SMOPL comme le mode de gestion le mieux adapté pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2023.

Après mise en concurrence, le Comité Syndical du SMOPL a décidé par délibération du 1^{er} juin 2021, d'approuver le choix de CFNR TRANSPORT comme attributaire de la concession transitoire pour l'exploitation des neuf sites portuaires relevant du SMOPL.

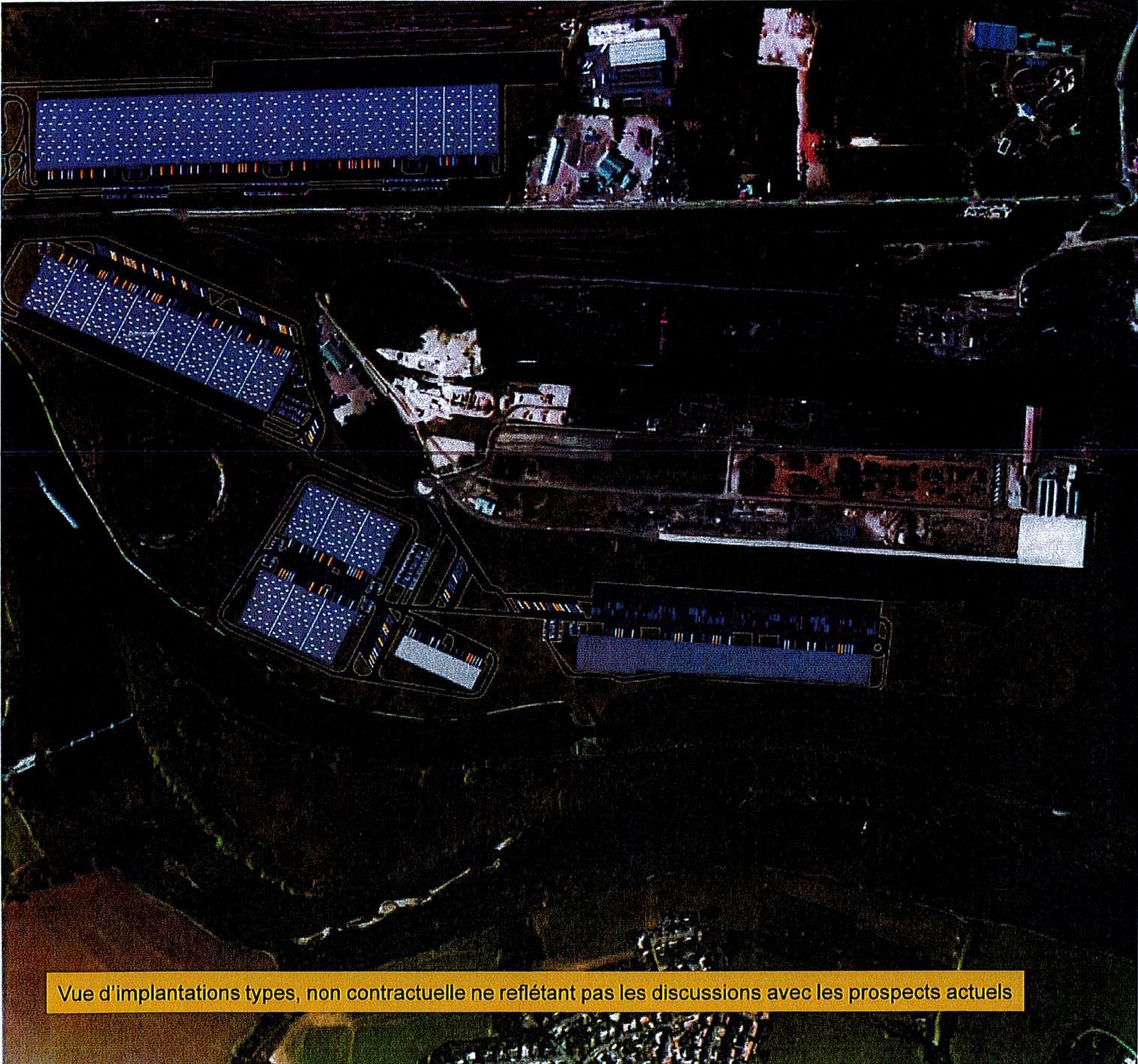
Cette concession est attribuée pour une période de 2,5 ans jusqu'au 31 décembre 2023.

Le début d'année 2024 doit être mis à profit pour la prise des décisions relatives à la gestion des ports publics.

L'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC EUROPORT

La plateforme multimodale E-LOG'IN 4 a pour vocation d'accueillir des activités logistiques et industrielles. L'opération envisagée s'étend sur un périmètre situé sur les communes de Thionville, Illange, Uckange et Florange. La ZAC existante couvre une surface de 203 hectares correspondant à un potentiel de :

- 135 hectares cessibles ;
- 300 000 à 500 000 m² de surface de plancher destinés à des bâtiments industriels et logistiques.



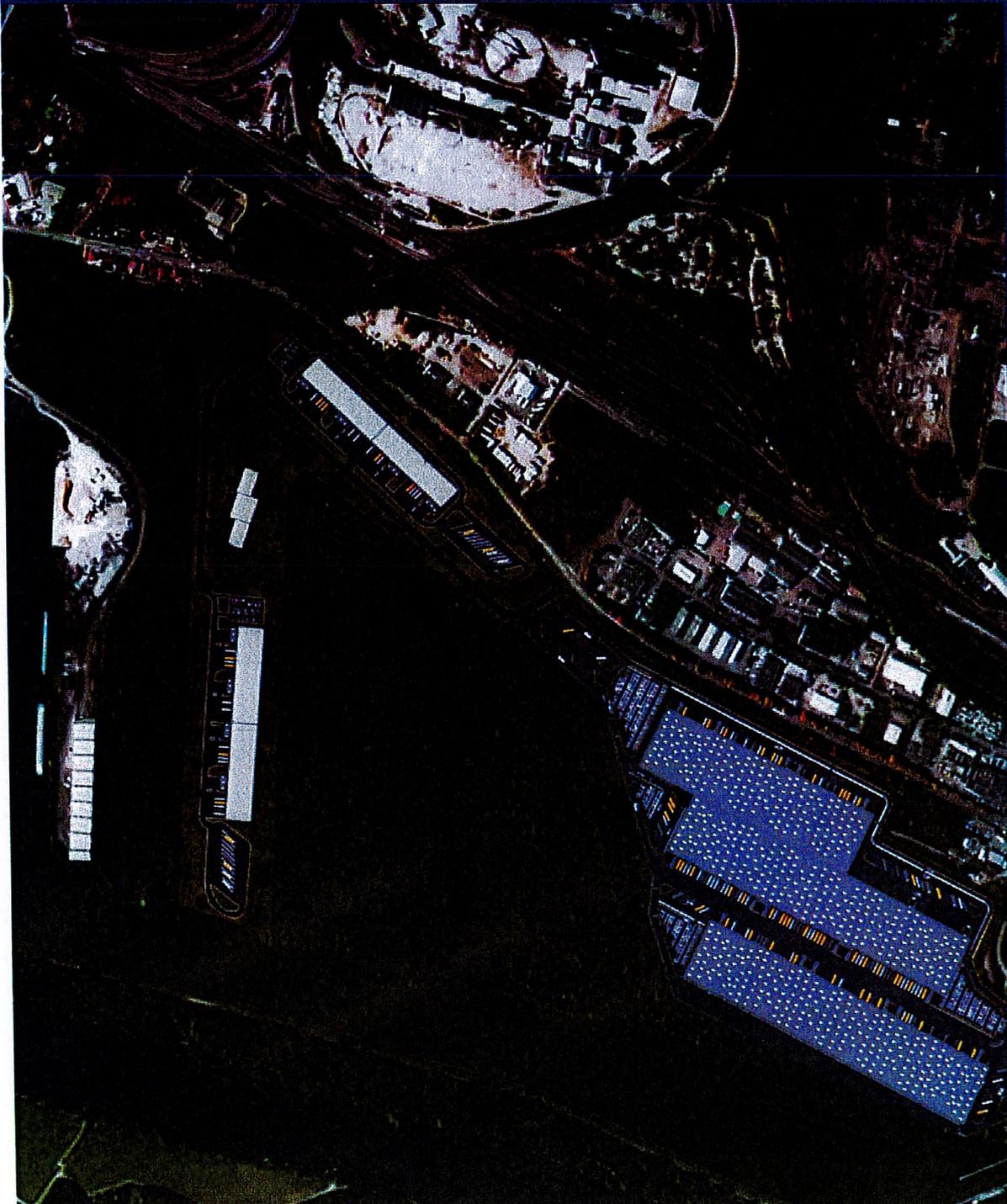
Vue d'implantations types, non contractuelle ne reflétant pas les discussions avec les prospects actuels

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20241211-C20241210_16_SI-DE



ETUDES ET TRAVAUX

Au titre de ses responsabilités de dernier exploitant sur le volet ICPE, Arcelor Mittal France (AMF) a finalisé ses travaux de dépollution dans la procédure de cessation d'activité et conformément à la loi ASAP du 7 décembre 2020 (décret du 19 août 2021) entrée en vigueur le 1^{er} juin 2022, le groupe attend son ATTES (attestation) Travaux afin de certifier la bonne réalisation des mesures de gestion conformément au mémoire en réhabilitation.

Afin d'accueillir le groupe Weerts signataire d'une Promesse Synallagmatique de vente sur le secteur Gassion Nord une étude commune AMF/ E-Log'In 4 a été financée pour caractériser les émanations gazeuses du sol et correspond à une EQRS (évaluation quantitative des risques sanitaires) prédictive qui permet de vérifier la compatibilité du site avec l'usage projeté ; il s'avère que les préconisations conclusives au travers des mesures constructives notamment, sont moins contraignantes que celles évoquées initialement.

Le groupe WEERTS devrait déposer un permis de construire et une demande d'autorisation ICPE (installation classée pour l'environnement) en 2024.

Le projet d'abattoir a été abandonné et les parcelles concernées ont été remises en commercialisation.

Les travaux d'aménagement du carrefour d'accès et de la voie de desserte au secteur Fensch Moselle et des réseaux en voirie semi définitive ont été finalisés courant 2023.

La démolition du pont rail sur la RD 653 est programmée pour le premier trimestre 2024.

Les études des carrefours de desserte des différents secteurs de la ZAC EUROPORT, avec notamment le département de la Moselle sont en cours de finalisation.

Diverses études environnementales ont été lancées conformément à l'arrêté portant autorisation environnementale unique de l'aménagement de la ZAC Europort du 27 juin 2022.

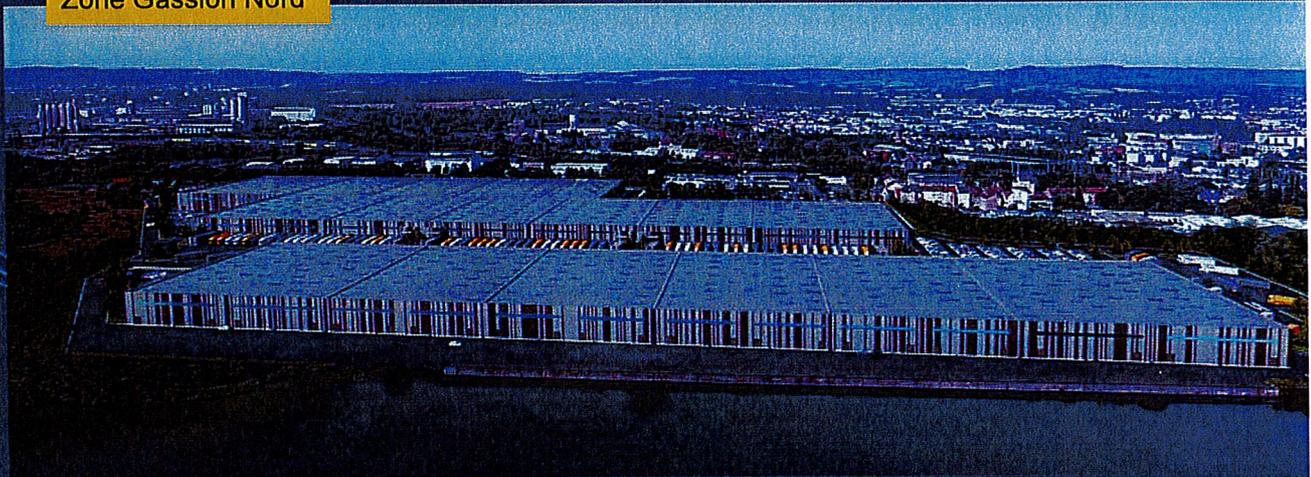
Zone Stelzklop

Construction d'une plateforme agroalimentaire transfrontalière Nord Lorraine.



Zone Gassion Nord

Construction d'une plateforme logistique de plus de 100 000 m²



LE PROJET DE DÉSENCLAVEMENT DU SITE PORTUAIRE

Le Syndicat Mixte E-LOG'IN 4 s'est donné pour objectif de concourir au développement économique en permettant l'émergence d'activités industrielles et logistiques grâce à la requalification des friches industrielles de la sidérurgie, situées sur les Communes de Thionville, Illange, Florange et Uckange, desservies par les voies fluviale, ferroviaire et routières.

Afin de conforter ce projet, il importe de réaliser le désenclavement de la zone portuaire en la reliant directement à l'A31, voire l'A31bis, par un franchissement adapté.

Dans cette optique, le parti d'aménagement retenu répond aux objectifs suivants :

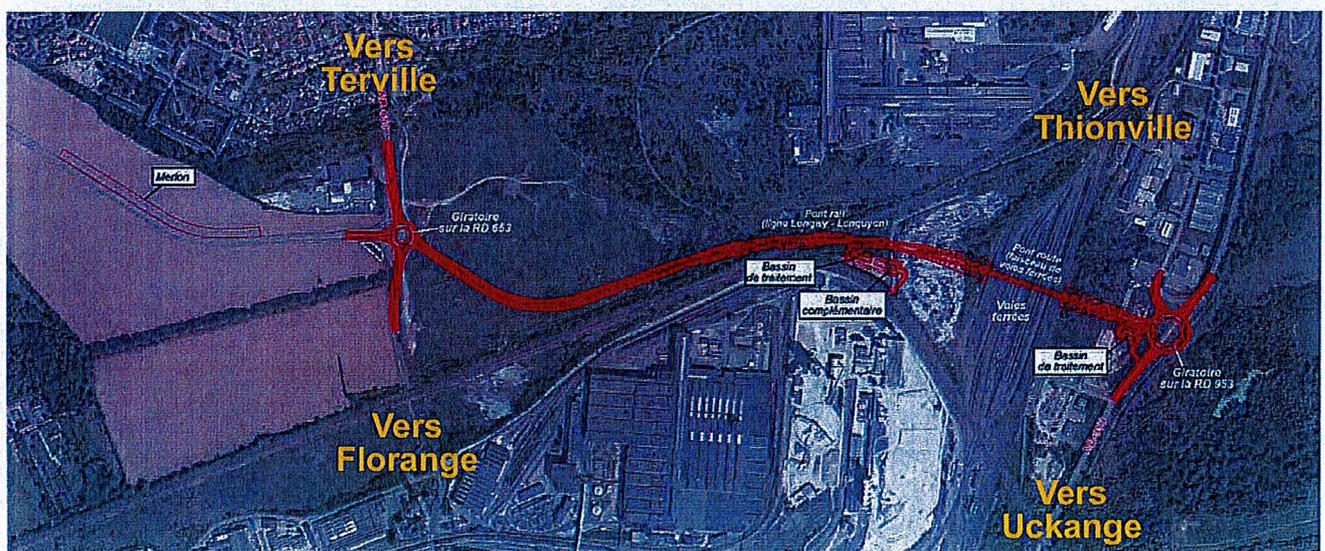
- assurer l'accès principal au site portuaire via le barreau routier de la RD653 prolongé depuis l'A31 ;
- prendre en considération l'augmentation du trafic poids lourds (environ 2 700 PL / jour en 2030 en plus de l'existant) ;
- assurer la sécurité du trafic.

Le projet de desserte, outre ces enjeux économiques, répond également à des enjeux environnementaux car il est destiné à favoriser le report modal vers les réseaux fluvial et ferroviaire.

La liaison projetée démarre sur un réaménagement de carrefour giratoire situé à l'entrée Sud de Terville (RD653) et se termine sur un autre giratoire situé au Sud de Thionville au droit de l'accès au port. L'infrastructure projetée s'étend sur environ 1 700 mètres.

Ce projet a fait l'objet d'un dossier de Déclaration d'Utilité Publique, initié par le Conseil Départemental de la Moselle. Dans ce cadre, une étude d'impact a modélisé les effets de l'opération et chiffré le coût des mesures liées à la prise en considération des effets sur l'environnement à environ 1,5 M€ (valeur 2014). Le coût de l'opération a été chiffré à environ 35 M€ HT (valeur 2021).

La construction de cet ouvrage routier, appelé de ses vœux par le SMO E-LOG'IN 4, fera l'objet d'un appel à projets destiné à mobiliser les soutiens financiers des partenaires potentiels d'une telle réalisation.



PROMOTION PROSPECTION DU SITE

La ZAC EUROPORT, une zone d'activités commercialisée en quasi-totalité

SOPCILLANGE, LÂCHE EST, NORD ET SUD

Signature d'une promesse de vente pour le groupe Chevallier le 18 octobre 2021:

Les parcelles de Sopcillage, Lâche Est, Nord et Sud soit 552.282 m² font l'objet d'une promesse synallagmatique de vente pour un montant de 8.069.000,00 €. Le groupe Chevallier est un acteur de l'immobilier logistique qui envisage d'investir 70 Millions d'EUR sur site afin de développer 3 plateformes de 40 000 m² chacune dont 2 plateformes seront embranchées fer. Ce projet devrait aboutir à la création de 200 emplois directs dans une première phase. Le dépôt des dossiers de permis de construire et ICPE ont été effectués courant du premier trimestre 2023.



PARC À FONTE

Signature d'une seconde promesse de vente le 26 avril 2022

H2V Industry, filiale du Groupe Transports Malherbes, a signé un compromis de vente concernant l'acquisition des 310 765 m² (sous réserve d'arpentage) pour un montant de 4 661 475 €. H2V est spécialisée dans la production d'énergies renouvelables. H2V souhaite implanter 4 unités de production d'hydrogène vert de 100 MW chacune, soit une production de 56 000 T/an. Ce projet implique la création de 220 emplois sur site et fait partie des gigafactory de production d'énergie renouvelable avec la possibilité d'approvisionner le Sud de l'Allemagne et du Luxembourg. Destinée aux industriels du territoire et de la Grande Région ainsi qu'à la mobilité. L'hydrogène vert produit permettra d'avitailer les véhicules utilitaires, les poids-lourds mais aussi les barges transitant par le port de Thionville-Illange. H2V est partenaire de la démarche ZiBaC et travaille à des synergies entre les différentes filières et avec les industriels du territoire. Le lancement de la concertation publique est prévu pour le début du second semestre 2024 et la mise en service de la première tranche est envisagée pour 2028.

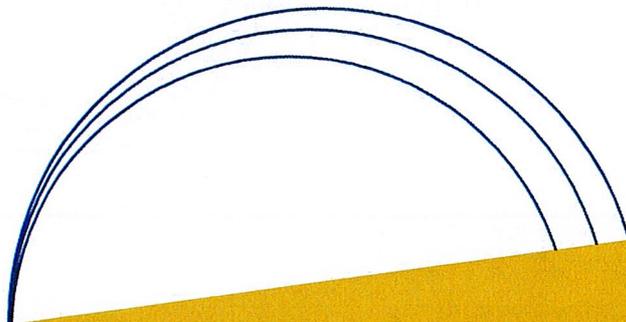


GASSION NORD

Signature d'une 3ème promesse de vente le 12 septembre 2022:

Le syndicat mixte a consenti l'attribution de la parcelle du Gassion Nord soit 287 045 m², sous réserve d'arpentage, pour un montant de 4 018 630 € au groupe Weerts, prestataire de service dans le domaine du transport et de la logistique.

L'ambition du groupe est de réaliser 2 halles logistiques embranchées fer pour un total de 125 000 m² avec accès au quai de 300 m de long existant. La création de cette plateforme permettrait la création de 350 emplois. ArcelorMittal est sur le point d'obtenir l'arrêté promulguant la cessation de ses activités ce qui permettra au Groupe Weerts de déposer ses demandes de permis de construire et d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement au cours du second semestre 2024.

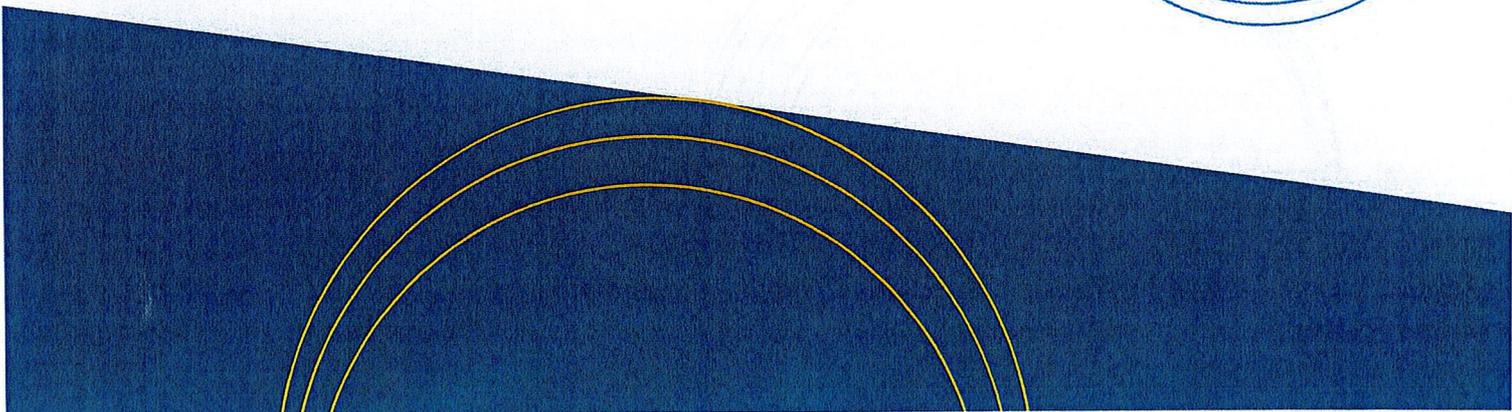
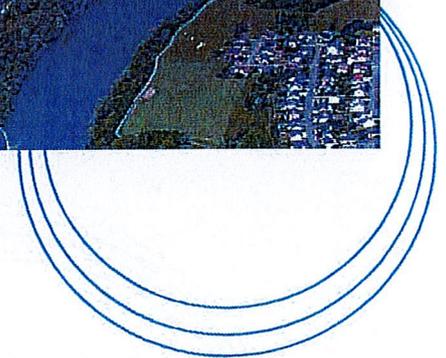
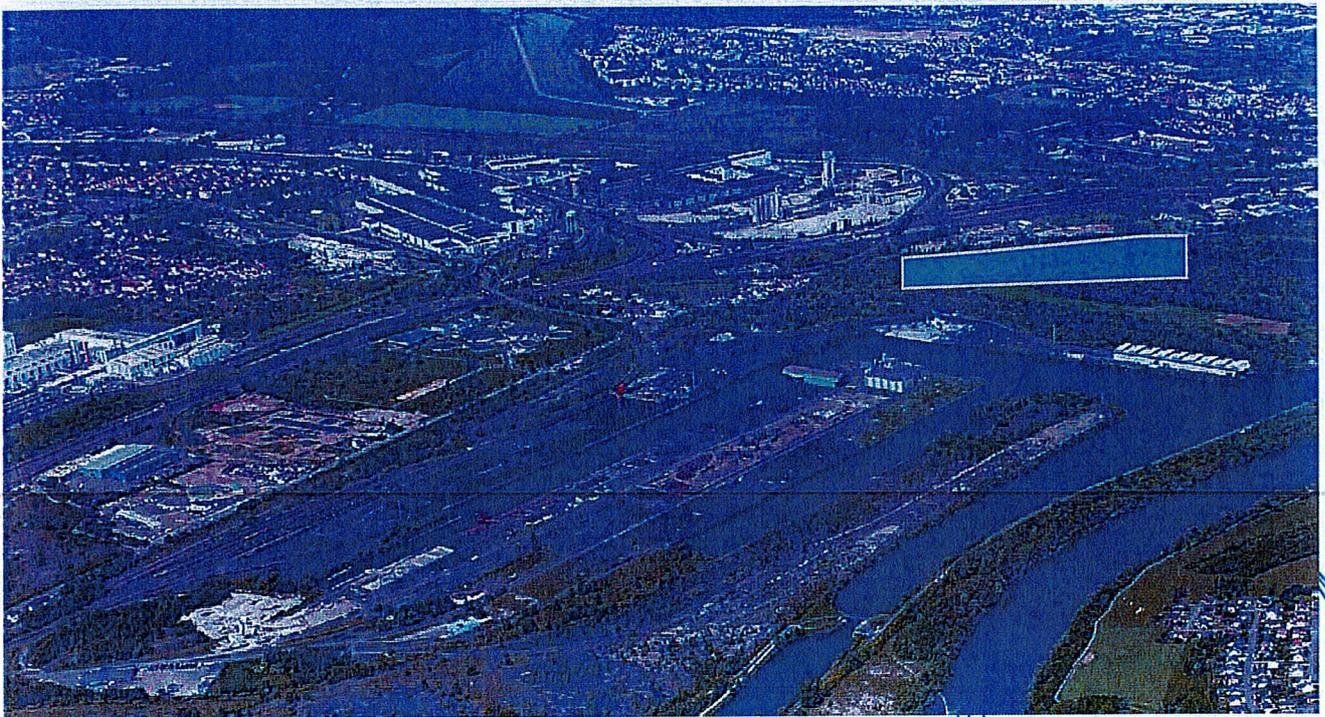


GASSION SUD

Une lettre d'intention d'achat du groupe Hubert a été réceptionnée le 23 octobre 2023, elle porte sur l'acquisition d'une parcelle de 2 ha pour permettre le regroupement de plusieurs entités du groupe Hubert. Cette parcelle serait cédée au prix de 700 000 €.

Le projet consiste en la construction d'un ensemble de bâtiments totalisant une surface de 5 à 6 000 m² dédié au déploiement d'activités de distribution de pièces automobiles auprès des grossistes et revendeurs. Ce positionnement permettra au prospect de capter les flux en provenance de Metz et de Thionville. Dans une hypothèse favorable qui permettrait le rassemblement des agences de Metz et Longwy sur site, l'effectif pourrait être porté à 110 emplois.

Les 5,8ha restants sur ce secteur sont fléchés vers un projet de petite logistique pour lequel plusieurs investisseurs ont signifié un intérêt au cours de l'année 2023.



FENSCH RD



- **Le syndicat mixte E-Log'In 4 avait consenti l'attribution de la parcelle Fensch RD soit 22 489 m² pour un montant de 500 000 € à la SCIC du Pôle Agroalimentaire Transfrontalier Nord Lorrain pour la création d'un centre d'abattage de proximité.**

Les financements n'ayant pas pu être obtenus, ce projet est malheureusement abandonné. Ce dernier consistait en la construction d'un bâtiment de 1 500 m² destiné à accueillir un abattoir multi-espèces avec prestations de découpe et de transformation destiné aux éleveurs actionnaires de la SCIC. Une quinzaine d'emplois été envisagés sur site, le permis de construire avait été obtenu.

Cette emprise 2 ha a été complétée par les 2,7 ha disponibles dans la continuité et remise en commercialisation.

- Signature d'une 4^e promesse de vente le 7 juillet 2023 :

Le SYDELON a manifesté son souhait d'avancer avec la signature d'une promesse de vente afin d'acquérir une parcelle de 2 ha pour un montant de 600 000 EUR dans l'objectif d'y installer un centre de transfert des emballages ménagers et des ordures ménagères.

La création d'une unité de méthanisation est également en discussion sur la parcelle connexe de 2ha, ce qui achèverait la commercialisation du secteur Fensch.

Zone Lâche Est

Construction de deux halles de production



Zone Lâche Nord et Sud

Destination des parcelles : plateforme logistique



Vues d'implantations types. non contractuelle ne reflétant pas les discussions avec les prospects actuels

Parc à fonte

Construction d'une unité de production d'hydrogène



Enjeux à venir : la raréfaction du foncier et l'attractivité du territoire

Les stratégies locales de sobriété foncière ont commencé à prendre forme dans le cadre de la loi ZAN. L'émergence de projets logistiques "durables", tels que la logistique décarbonée du dernier kilomètre se sont développés tandis que les projets de logistiques XXL émanant du e-commerce et de la grande distribution ont connu un retrait, en raison de la flambée des coûts de construction et de l'absence de perspective.

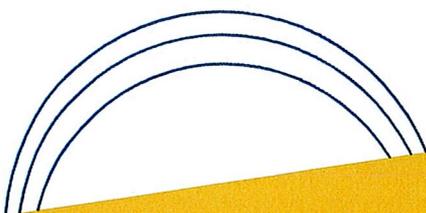
Malgré l'horizon du ZAN, on constate un repositionnement de certaines grandes métropoles en faveur d'un développement endogène. Mais comment attirer des entreprises si les réserves foncières ne permettent plus d'implantations ? Le sujet de l'attractivité territoriale reste un élément primordial de la stratégie de développement local. Chaque territoire va devoir identifier un avantage concurrentiel pour faire la différence avec son voisin.

Les territoires s'orientent vers des projets logistiques "durables", tels que la logistique décarbonée qui peut prendre plusieurs formes : logistique du dernier kilomètre impliquant l'utilisation d'une flotte de véhicules électriques, production d'énergie sur les toits des plateformes avec possibilité de fournir la consommation collective ou projets structurants tel que la production d'hydrogène vert sur le territoire impliquant des débouchés au niveau de la mobilité dans les territoires ou l'industrie (innovation en matière de process pour limiter l'impact sur l'environnement).

La hausse des projets endogènes en ce sens a été particulièrement stimulée par les grands programmes de soutien des politiques publiques (France Relance, France 2030), dans le cadre des démarches Territoires d'Industrie I et II. Le Thionvillois est aujourd'hui clairement identifié comme un territoire d'industrie ce qui a contribué à l'amenée et au développement des projets. Par l'intermédiaire d'une gigafactory qui sera raccordé au pipeline Mosa'Hyc, H2V s'inscrit dans un projet structurant pour le territoire dont les bénéfices permettront de réduire l'impact de l'industrie et de la mobilité lourde. Ce seront des projets de cette envergure qui feront toute la différence pour le territoire.

Par ailleurs, dans ce contexte de mutation du marché, les réalités divergent notablement selon les typologies d'utilisateurs. Face au manque de visibilité des chargeurs à court terme, les acteurs de l'immobilier logistique, dont le modèle repose sur une offre flexible, continuent d'être les principaux soutiens du marché. Le groupe Chevallier, qui projette de réaliser 3 plateformes de 40 000 m² chacune sur la ZAC Europort, se tient à disposition des utilisateurs potentiels afin de travailler en amont les projets d'investissement locatif et les prises à bail en s'adaptant aux impératifs des chargeurs. La flexibilité des preneurs contribue à la résilience du territoire. La baisse de la demande placée s'explique finalement en partie par le retrait des principaux consommateurs de plateformes logistiques XXL. En tant que prestataire, le groupe Weerts place ses propres clients sur la plateforme E LOG IN 4 et ne sera pas impacté par cet état de fait.

Le SMO E LOG IN 4 a su rebondir face à cette situation en sélectionnant les preneurs de ses terrains. Les projets suivent leur cours et devraient aboutir à partir de 2025.



LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE

LA COMPOSITION DU SYNDICAT

Le Syndicat Mixte rassemble désormais sept Intercommunalités : les Communautés d'Agglomération Portes de France-Thionville et du Val de Fensch, les Communautés de Communes de l'Arc Mosellan, de Cattenom et Environs, du Pays Haut Val d'Alzette et Bouzonvillois Trois Frontières ainsi que la Communauté de Communes Rives de Moselle et la Région Grand Est.

En effet, par arrêté préfectoral du 14 décembre 2023, les statuts du Syndicat Mixte E-LOG'IN 4 ont été actualisés et la Communauté de Communes Rives de Moselle est désormais membre du Syndicat. Les sept EPCI membres regroupent un territoire de plus de 1 189 km² composé de 140 Communes et comportent plus de 323 900 habitants.

Le Président du Syndicat est Jean-Charles LOUIS, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville et Adjoint au Maire de Thionville. Il a été réélu lors du Comité Syndical qui s'est réuni le 25 septembre 2020.

En 2023, la composition du Bureau Syndical et du Comité Syndical a été modifiée pour tenir compte de la désignation des nouveaux délégués de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs lors de la séance 7 mars 2023 et de la Communauté de Communes Rives de Moselle lors de la séance du 6 juillet 2023 ainsi que de l'élection de deux nouveaux Vice-Présidents (Comités Syndicaux du 30 mars 2023 et 20 décembre 2023).

LE BUREAU SYNDICAL au 20/12/2023

Le Bureau Syndical comprend le Président, les Vice-Présidents et les Asseseurs.

Président : Jean-Charles LOUIS

1^{er} Vice-Président : Gérard LÉONARDI

2^e Vice-Président : Jean-Paul TINNES

3^e Vice-Président : Rachel ZIROVNIK

4^e Vice-Président : Michel GHIBAUDO

5^e Vice-Président : Patrick RISSER

6^e Vice-Président : Rémy SADOCCO

1^{er} Asseseur : Marc LUCCHINI

2^e Asseseur : Serge JURCZAK

3^e Asseseur : Olivier POSTAL

4^e Asseseur : Rémy DICK

Il s'est réuni à 4 reprises durant l'année 2023 :

- 23 février
- 23 mars
- 11 juillet
- 20 décembre

Au cours de ces séances, il a notamment pris connaissance des rapports présentés au Comité Syndical.

LE COMITÉ SYNDICAL au 20/12/2023

Le Comité Syndical comprend 22 délégués titulaires et 21 délégués suppléants.

COMMUNAUTÉS D'AGGLOMERATION			
Titulaires		Suppléants	
PORTES DE FRANCE-THONVILLE		VAL DE FENSCH	
Jean-Charles LOUIS	Clémence POUGET	Jean-François MEDVES	Fulvio VALLERA
Olivier POSTAL	Pierre CUNY	Rémy DICK	Alexandre HOLSENBURGER
Marie-Laurence HERFELD	Bernard VEINNANT	Serge JURCZAK	Sylvia WALDUNG
Marc LUCCHINI	Marc FERRERO	Gérard LEONARDI	Audrey WATRIN
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES			
Titulaires		Suppléants	
CATTENOM ET ENVIRONS		ARC MOSELLAN	
Rachel ZIROVNIK	Michel SCHMITT	Michel GHIBAUDDO	Pascal JOST
Hassan FADI	Hervé GROULT	Jean ZORDAN	Paul-André BAUER
BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES		PAYS HAUT VAL D'ALZETTE	
Roland SCHNEIDER	Jérôme DEVELLE	Daniel CIMARELLI	Gilles DESTREMONT
Jean-Paul TINNES	Jean-Luc SCHNEIDER	Patrick RISSER	Carmelo LO PRESTI
RIVES DE MOSELLE			
Julien FREYBURGER	Henri OCTAVE		
Jean-Luc QUENIEZ	Maurice LEONARD		
Nicolas DE SANCTIS	Laurent ERNST		
REGION GRAND EST			
Titulaires		Suppléants	
Rémi SADOCCO		Stéphanie KIS	
Marie-Rose SARTOR		Véronique SCHMIT	
Naïla HENNARD			

Le Comité Syndical s'est réuni le 2 mars, le 30 mars, le 11 juillet et le 20 décembre 2023.

COMITÉ SYNDICAL DU 2 MARS 2023

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 20 septembre 2022

- Débat d'Orientation Budgétaire 2023
- Cession de foncier au SYDELON sur le secteur « Fensch Moselle » en vue de la construction d'un centre de transfert de déchets
- Cession de foncier à la société ARKEA Real Estate sur le secteur « Gassion Sud » en vue du déploiement d'activités logistiques
- Avenant n°4 à la convention foncière conclue avec l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE) Transfrontalier Nord Lorrain

- Aménagement du carrefour d'accès à la ZAC EUROPORT permettant l'accès à l'abattoir – route de Metz – sur la RD953 à Thionville

COMITÉ SYNDICAL DU 30 MARS 2023

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 2 mars 2023

- Installation des délégués de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs
- Election d'un Vice-Président
- Compte Administratif 2022
- Compte de gestion 2022
- Affectation des résultats de l'exercice 2022
- Budget Primitif 2023

COMITÉ SYNDICAL DU 11 JUILLET 2023

Compte-rendu des décisions du Président

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 30 mars 2023

- Modification des statuts du Syndicat mixte E-LOG'IN 4 : approbation des nouveaux statuts et adhésion de la Communauté de Communes Rives de Moselle
- Ressources Humaines : modification du tableau des emplois
- Contribution des membres au Syndicat mixte E-LOG'IN 4

COMITÉ SYNDICAL DU 20 DÉCEMBRE 2023

Compte-rendu des décisions du Président

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 11 juillet 2023

- Installation des délégués de la Communauté de Communes Rives de Moselle
- Election d'un 6ème Vice-Président
- Indemnités des Vice-Présidents
- Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2022 de la ZAC EUROPORT
- Cession d'une emprise foncière de 2 ha à la SCI EMAILLERIE sur le secteur « Gassion Sud » en vue du déploiement d'un centre de distribution de pièces automobiles
- Modification d'agrément pour la cession au SYDELON d'une emprise foncière sur le secteur Fensch
- Projet de reprise des fonciers des ports privés de Thionville – Illange et de Mondelange – Richemont
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57
- Signature d'un bail civil et d'une convention d'occupation temporaire de biens immobiliers dans le cadre de mesures compensatoires avec NEXITY (SNCF)

LES COMPTES 2023

La clôture de l'exercice 2023 présente les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Excédent / Déficit
Fonctionnement	199 582,92 €	292 000,82 €	+ 92 417,90 €
Investissement	93 492,35€	274 153,86 €	- 181 032,97 €

Compte tenu des résultats reportés des années antérieures, le résultat global de clôture présente ainsi un excédent de fonctionnement cumulé de 790 643,38 €.

102 mandats et titres ont été émis au cours de l'année 2023.

En 2023, l'unique ressource propre du Syndicat a été la contribution financière des six EPCI membres, calculée à raison d'1/3 selon la population, 1/3 selon la représentation au sein du Comité Syndical et 1/3 selon le potentiel fiscal.

Le montant total des contributions des membres a été fixé à 242 000 € en 2021, soit en moyenne près d'1 € par habitant.

	CONTRIBUTION 2022
CA VAL DE FENSCH	59 996 €
CA PORTES DE FRANCE THIONVILLE	59 994 €
CC CATTENOM ET ENVIRON	48 332 €
CC ARC MOSELLAN	25 501 €
CC BOUZONVILLOIS - TROIS FRONTIERES	24 913 €
CC PAYS HAUT VAL D'ALZETTE	23 264 €
TOTAL EPCI	242 000 €

Par ailleurs, une convention de répartition des ressources fiscales générées par les entreprises situées sur la ZAC EUROPORT a été signée le 7 décembre 2015 par le Syndicat et les Communes de Thionville, Florange, Uckange et Illange. Cette convention prévoit le reversement par les communes au Syndicat de la moitié du produit de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Un dispositif similaire sera mis en œuvre en 2022 avec les Communautés d'Agglomération Portes de France-Thionville et Val de Fensch, qui permettra le reversement au profit du Syndicat de la moitié des produits intercommunaux de TFPB, CFE et CVAE.

CONVENTION DE MUTUALISATION

Une convention de mutualisation entre la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville et le Syndicat Mixte a été établie le 25 février 2014 et renouvelée par délibération du Comité Syndical le 25 septembre 2020, pour toute la durée de la mandature.

Dans la mesure où le Syndicat Mixte ne dispose pas de tous les services nécessaires à son fonctionnement quotidien, cinq agents sont mis à disposition du Syndicat par la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville dans le cadre d'activités accessoires pour assurer les missions inhérentes à la direction générale, aux finances, aux ressources humaines, au développement économique ainsi qu'aux missions d'urbanisme opérationnel.

La Communauté d'Agglomération met également à disposition du Syndicat certains matériels (logiciels, véhicules, matériels informatiques, photocopieurs, téléphonie, fournitures diverses) ainsi que ses locaux, pour la tenue de ses réunions.

La convention financière fixe ainsi les modalités de mise en œuvre des prestations ainsi que les modalités financières de remboursement par le Syndicat à la Communauté d'Agglomération.

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20241211-C20241210_16_SI-DE

Rapport d'activité 2023 du Syndicat Mixte E-LOG'IN 4 **Rédaction, conception et réalisation:** CAPFT

Crédits photographiques : Stéphane Thévenin - **Vues virtuelles :** HELIX SOLUTION

Impression : Prim Service - 100 exemplaires.

E-LOG'IN 4 : Un syndicat mixte pour associer tous les partenaires



Syndicat Mixte E-LOG'IN 4

4, avenue Gabriel Lippmann - 57970 YUTZ
Tél : 03 82 526 526

